



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

108-109 | 2007

Anthropologues à durée déterminée / Peurs collectives / Regards sur les banlieues en crises

De si dangereux condamnés

Construction sociale de la dangerosité en prison

Such Dangerous Prisoners: The Social Construction of Dangerousness in Prison

Léonore Le Caisne



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/1101>

DOI : 10.4000/jda.1101

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2007

Pagination : 183-210

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Léonore Le Caisne, « De si dangereux condamnés », *Journal des anthropologues* [En ligne],

108-109 | 2007, mis en ligne le 20 février 2009, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/1101> ; DOI : 10.4000/jda.1101

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Journal des anthropologues

De si dangereux condamnés

Construction sociale de la dangerosité en prison

Such Dangerous Prisoners: The Social Construction of Dangerousness in Prison

Léonore Le Caisne

NOTE DE L'ÉDITEUR

De si dangereux condamnés. Construction sociale de la dangerosité en prison¹

- 1 Les prisons sont communément signalées comme des « établissements à risques », des lieux « dangereux » pour qui s'en approche ou s'y introduit. Les barrières de sécurité qui entourent les bâtiments tiennent à distance la population des alentours. Et les hauts murs renferment le risque.
- 2 L'entrée de l'établissement est d'ailleurs strictement réservée et celui ou celle qui pénètre dans le périmètre où vivent les condamnés se rend « en détention », comme les travailleurs du nucléaire vont « en zone »², et s'en va donc affronter le danger. Là, la circulation est réglementée et l'espace divisé selon son degré d'accessibilité à telle catégorie de personnels, chaque lieu nécessitant des mesures de protection spécifiques. Signifiée par le dispositif sécuritaire, la dangerosité de la population pénale est aussi sans cesse insinuée par les recommandations de prudence que les surveillants se rappellent dans l'entre soi et qu'ils adressent aux personnes qui pénètrent dans l'établissement. Ici, plutôt que de rassurer comme dans la centrale nucléaire³, on dit le danger.
- 3 Comment se construit la représentation de la dangerosité du détenu, et comment la manipulent ceux qui sont directement concernés : surveillants, intervenants extérieurs et détenus eux-mêmes ? Comment, dans une prison qui accueille des condamnés à une longue peine, cette dangerosité et la peur qu'elle doit susciter sont-elles dites et utilisées dans la construction de l'altérité et dans la relation à l'autre, selon les situations et la place de chacun ? Nous verrons que ceux sur qui se focalisent ces discours (les condamnés eux-mêmes) s'en servent à leur tour dans leur rapport à l'autre et dans leur maîtrise de la situation.

- 4 Nous proposons donc ici d'évoquer le discours de la dangerosité, ainsi que les pratiques et les relations des uns et des autres auxquelles cette dangerosité exposée conduit, principalement à travers la peur qu'ils sont censés susciter ; et donc ni la dangerosité elle-même, ni la peur à l'origine ou non de ces discours – ce qui serait un tout autre travail et renverrait à une anthropologie des émotions.
- 5 Bien entendu, il ne s'agit de dire ni que la peur des uns et des autres n'existe pas, ni que les détenus (ou les surveillants) ne sont pas dangereux. D'une part, les mesures sécuritaires à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement servent à parer un danger réel, l'agression. D'autant plus que la Maison centrale de Poissy accueille des condamnés pour des infractions lourdes : si certains sont là pour des trafics de stupéfiants, des vols et des recels, beaucoup ont commis des violences sur des personnes : vols à main armée, viols, crimes. À un moment ou un autre de leurs parcours, ils ont très certainement été victimes et/ou ont assisté à des agressions : un détenu contre un surveillant, un surveillant contre un détenu, un détenu contre un autre détenu ou contre lui-même. D'autre part, surveillants et condamnés, tous, qu'ils viennent là pour travailler ou purger une peine, qu'ils gardent les uns ou soient gardés par les autres, disent leur peur⁴.
- 6 La dangerosité du détenu n'en est pas moins une construction symbolique et sociale. La peur est éminemment perméable aux représentations, puisqu'elle est la représentation de ce que l'on s'imagine qui va se produire, qui aurait pu se produire ou qui pourrait se produire à nouveau⁵. Non pas donc de ce qui se produit. Et personne, pas même un expert psychiatre, n'est aujourd'hui en mesure de dire que tel condamné récidivera ou qu'un tel cherchera à s'évader.
- 7 Ensuite, dire la dangerosité et/ou sa peur ne révèle pas obligatoirement la peur. C'est faire parfois bien autre chose que de confier une émotion. D'ailleurs, si beaucoup parlent de leur peur aux chercheurs, d'autres la nient ou la transposent vers un objet annexe (un détenu évoquait ainsi son refus de se rendre dans les douches par crainte d'attraper des verrues⁶). La peur se dévoile aussi et surtout dans les conduites, les silences, les manifestations émotionnelles. Dire sa peur, c'est déjà la reconnaître et prendre quelque peu ses distances avec elle.
- 8 Hors des discussions avec l'ethnologue, la dangerosité du détenu est d'ailleurs peu explicitée. Le mot « danger » est lui-même rarement prononcé, au risque peut-être de le voir surgir et surtout d'avoir à le définir et l'expliquer. Ce qui accentue, chez le visiteur, le personnel et le condamné lui-même, un sentiment de peur tout aussi confus.
- 9 Définir la dangerosité du détenu placerait aussi les personnels devant de réelles questions : tous les condamnés n'ont pas tué ni même commis des agressions physiques, pourquoi donc s'y mettraient-ils en prison ? Ensuite, que penser du détenu, et donc de cet homme « dangereux », qui sort en permission ? Ou encore, de ce détenu, et donc de cet homme « dangereux », définitivement libéré dans quelques semaines ? Il leur faudrait aussi réfléchir à des questions telles que : l'agression d'un surveillant et la prise de ses clefs suffisent-elles réellement pour réussir une évasion, et d'ailleurs, tous les détenus cherchent-ils à s'évader ? Il leur faudrait surtout resingulariser un homme qu'ils ont désingularisé, assimilé et inséré dans une masse uniforme, pour mieux s'en protéger certainement, pour le craindre plus encore.

Désingularisation et mise en altérité

- 10 La représentation de la dangerosité du détenu repose en effet sur sa désingularisation, au sens où l'emploie Luc Boltanski⁷, et sur sa mise en altérité. Qu'ils aient volé, violé, tué, volontairement ou non, avec ou sans préméditation, enfreint la législation sur les stupéfiants ou escroqué, qu'ils soient condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité ou à cinq ans, qu'ils soient des marginaux ou qu'ils aient été autrefois insérés dans la société, en début ou en fin de peine, qu'ils profitent ou non de permission de sortir, ils sont tous des « criminels incarcérés » et donc « dangereux ». Le surveillant se représente ainsi la dangerosité des détenus en s'appuyant sur ce que les condamnés pour les crimes les plus graves ont commis, et ce qu'ils sont susceptibles de commettre à nouveau, le détenu étant finalement capable de tout et du pire : « Quelqu'un qui a tué plusieurs personnes, il est dangereux, explique un surveillant. Tu ne peux pas être sûr de sa réaction, à ce gars-là. Tu vas t'engueuler avec lui, t'es pas sûr qu'il ne va pas sortir un couteau et te filer un coup. Tu peux jamais être sûr de rien, avec un détenu ! ». La dangerosité de celui-là se transporte à l'ensemble des autres. Aussi, comme le préconise son collègue, « il faut toujours se dire que les détenus ont commis le pire des crimes ».
- 11 L'histoire et la personnalité de chacun des condamnés comptent moins que la condition de vie que tous partagent maintenant : l'enfermement contre leur gré. « Pour moi, observe un surveillant, ils sont tous à surveiller, parce que les gens gardés malgré eux sont tous dangereux ».
- 12 À cette désingularisation s'ajoute la mise en altérité radicale du reclus. En effet, malgré le caractère circonstanciel du (des) crime(s) et le caractère temporaire de l'enfermement des condamnés – ils ne sont pas nés détenus, ne le seront pas toute leur vie, et ne le restent pas, même tout au long de leur peine, puisque certains sortent en permission –, les membres du personnel se représentent le détenu comme un individu à la sociabilité et la moralité spécifiques, comme un Autre de nature : sous l'emprise de son corps, il serait soumis à des besoins primaires jamais assouvis. C'est aussi un être inactif, instable et agité, qui se meut, sans but – il « marche », « tourne », « traîne » avec les autres. Sensible aux éléments cosmiques, tenu par une pensée défaillante et sous l'emprise de ses nerfs, il est sujet à des crises soudaines, et pris dans une violence d'inspiration biologique, ce « résidu de nature », selon l'expression d'Élisabeth Claverie (1984 : 13).

« On est en prison, quand même ! Ne l'oubliez pas ! »

- 13 Membres du personnel, intervenants extérieurs et détenus passent leur temps à rappeler aux uns et aux autres, et à se le rappeler entre eux, la dangerosité du lieu et de ses habitants. Notons que l'absence de règlement écrit à l'usage des intervenants, qui signifierait par exemple les conduites à tenir dans l'établissement et les modes de protection, au contraire de ce qui se passe dans les centrales nucléaires où un règlement est distribué à chaque personne qui y pénètre, concourt, peut-être comme par un fait exprès, à ces rappels incessants.
- 14 Surveillants-chefs et gradés conseillent ainsi aux jeunes étudiantes de ne pas se rendre en tenue trop affriolante – « J'insiste beaucoup sur les vêtements et aussi sur les attitudes, comme les regards trop doux, les sourires un peu trop prononcés », explique un premier

surveillant –, sans doute pour ne pas exciter les condamnés. Ils leur demandent de ne pas adopter à leur égard des signes trop amicaux. D'ailleurs, les formules de politesse en usage à l'extérieur sont peu appréciées, car elles supposent le non-respect de la distinction reclus/hommes libres. Sous prétexte que les détenus sont « calculateurs » et « manipulateurs » et qu'« ils parviennent facilement à enrôler les jeunes femmes » (on ne dit pas dans quel but), il est interdit de partager le café que certains apportent des cellules ou les friandises que les intervenants aimeraient leur offrir. Comme si le partage les rapprochait trop des détenus. « Une fois, raconte ainsi une jeune bénévole, Ben Hamar avait apporté du chocolat chaud. J'en ai bu, et la fois d'après, le surveillant m'a dit qu'il valait mieux ne rien accepter des détenus, même pas un café. J'ai compris l'allusion. Il m'a expliqué qu'on ne sait pas où ça peut déboucher, que l'on ne pourra pas, après, refuser de faire passer un courrier. Je sais qu'il faut des barrières assez fermes. Les détenus comprennent qu'il ne faut pas trop m'en demander ».

- 15 Ainsi averti, l'intervenant sera rappelé à l'ordre par les surveillants-chefs au moindre faux pas (la sortie d'un cours avec cinq minutes de retard par exemple) : « On est quand même en prison ! » ou « N'oubliez pas que vous êtes en prison ! », ou encore : « C'est une prison, ici ! ». Le mot « prison » prend alors une force performative et signifie le risque et la menace, au même titre que les murs qui l'entourent.
- 16 Bien entendu, ces recommandations sont toujours faites pour le bien des intervenants : « C'est pour vous que je vous mets en garde ! », lance un surveillant au professeur d'art dramatique. Mais lorsque, sciemment ou par inadvertance, l'intervenant ne prend pas en compte ces mises en garde, les surveillants ne déploient pas à l'encontre du transgresseur des moyens de protection qui pareraient au danger qui menace, mais des mesures vexatoires. Ainsi, le sac de la responsable de « l'activité peinture » fut systématiquement fouillé plusieurs semaines d'affilée, alors que l'enseignante de théâtre raconte les remarques désagréables à ses sorties des cours.
- 17 Entre eux aussi, les intervenants entretiennent un climat de peur. Ainsi, les responsables des étudiants qui enseignent en prison, et qui donc n'appartiennent pas à l'institution mais en ont pris certaines pratiques, préviennent à leur tour chaque postulant bénévole : « Je dis aux étudiants qu'il ne faut pas être trop proche, qu'il faut garder de la distance. » En évoquant l'importance et le sérieux de l'activité – « On veut que ce soit une démarche volontaire » –, ils insinuent la gravité de la rencontre avec les détenus. Ils suggèrent la dangerosité du lieu et, sous couvert de les rassurer, sèment la crainte dans leur esprit : « On installait des tables dans les couloirs de la faculté de Nanterre, raconte un jeune responsable, les étudiants venaient nous voir. Puis je les revoyais, je leur expliquais l'organisation de Poissy. Je leur disais que ce n'était pas évident, qu'il ne fallait pas être impressionné. Je leur expliquais que ces gens étaient des criminels et qu'il fallait réfléchir, car ils risquaient de tomber sur des criminels sexuels ou des violeurs d'enfants ». Les jeunes responsables testent et découragent les postulants : « Plus pour les épouvanter qu'autre chose, je disais aux femmes qu'elles pouvaient recevoir des mains aux fesses, une déclaration d'amour. Ou alors un détenu qui les engueule ». Sur un ton rapide et haché, une jeune bénévole « adoubée » par le responsable me confiera sa crainte en pénétrant dans l'établissement et surtout sa fierté d'y être parvenue.
- 18 La dangerosité des détenus n'est pas seulement présentée aux intervenants extérieurs. Si les membres du personnel sont vraisemblablement informés de ce danger à l'École nationale de l'administration pénitentiaire (il serait d'ailleurs intéressant d'aller voir ce qui s'y dit), ils ne manquent pas eux-mêmes de se rappeler, au sein de l'établissement, le

nécessaire maintien à distance d'avec les détenus. Il est alors moins question d'apprendre les règles de la détention que de s'en souvenir. Et d'alimenter la peur. Ainsi, les surveillants et les gradés, catégorie de personnel la plus en promiscuité avec les détenus, demandent régulièrement aux éducateurs si « tout s'est bien passé » pendant l'entretien qu'ils viennent d'avoir avec tel condamné, et proposent délicatement au directeur et aux sous-directrices de les accompagner lors de leurs déplacements dans les cours, « parce que la détention est agitée, en ce moment ». Le personnel alimentant sans cesse le danger, la peur qui s'ensuit se construit alors comme un habitus. La poignée de main ininterrompue entre les personnels qui se rendent en détention se lit comme un acte de solidarité face au danger encouru, et les aide à se rappeler combien ils ont affaire à une population difficile et effectuent un travail dangereux.

- 19 Néanmoins, entre eux, les simples mises en garde ne suffisent pas à rendre le danger réel. C'est pourquoi le personnel utilise également des techniques qui réactualisent la dangerosité des hommes qu'il garde. Ainsi, il arrive aux surveillant-chefs de dresser, à partir des dossiers pénaux, des expertises psychiatriques et du comportement en détention, une liste de « détenus dangereux qui nécessitent impérativement la présence d'un gradé lors d'une audience ». « Confidentielles » et signées par le sous-directeur, ces listes sont alors adressées aux membres du personnel de direction et de surveillance, aux travailleurs sociaux, aux personnels du greffe et de l'infirmerie, avant de finir quelques semaines plus tard au fond d'un tiroir ou dans une poubelle. L'une d'elle me fut ainsi remise. Devant mon étonnement et mon embarras (s'y trouvaient les noms de quatre condamnés que je rencontrais régulièrement), un surveillant-chef précisa : « Mais vous qui êtes psychologue, c'est différent, parce que si on est dans la salle avec vous, le gars ne vous parlera pas librement. Faites attention, quand même ! ». Puis tout en faisant mine de me rassurer, il m'effaroucha davantage en supputant de possibles déboires : « Ne vous effrayez pas, faites comme d'habitude, puisqu'il ne s'est jamais rien passé avec vous ! ». Si elles n'ont pas d'incidence directe, ces listes identifient et singularisent le danger, et donnent vie pour quelque temps à une dangerosité jamais explicitement nommée, mais sans cesse insinuée.
- 20 Les personnels réamorcent aussi la dangerosité des détenus en mobilisant des éléments venus de l'extérieur. Ainsi, d'une manière récurrente, ils claironnent l'arrivée à l'établissement d'un condamné qui a fait la une de la presse nationale lors de son arrestation. Le personnel renforce alors sa frayeur en mobilisant des représentations véhiculées par des personnes (les journalistes notamment) qui, sans jamais avoir connu l'homme en question, l'ont décrit sous les traits d'un monstre. Si, les uns après les autres, les membres du personnel autorisés se rendent au greffe pour feuilleter son dossier pénal, c'est alors moins pour connaître d'une manière plus précise son crime et son contexte, que pour se voir confirmer ce qu'ils ont lu dans la presse ou dans des livres, ou ce qu'ils se rappellent de l'« histoire ». Et donc pour mieux partager et se réapproprier des images qu'ils ont gardées en mémoire en qualité de citoyens ordinaires. Il s'agit là encore d'un moyen de diaboliser le condamné « dangereux » qu'ils rencontrent quotidiennement sous des apparences humaines. Ces détenus médiatisés servent alors de référence et représentent tous ceux qui restent dans l'ombre, mais qui sont tout autant à craindre.
- 21 Enfin, le personnel de surveillance ne manque pas d'insinuer la crainte chez les détenus, en les prévenant du danger de leurs pairs : « Vous savez tous que la prison est un endroit de violence, et les détenus ont le droit d'être protégés », lance ainsi aux détenus délégués le directeur qui refuse la mise en place d'une salle de développement photo (lieu sans

lumière dans lequel un surveillant ne pourrait entrer à l'improviste). Ils déconseillent fortement à quelques-uns les lieux libres d'accès aux condamnés, comme la salle de musculation par exemple, où les agressions seraient fréquentes. Comme le souligne un détenu avec ironie : « Ils passent leur temps à dire qu'il y a des gens très dangereux ici, et qu'il faut faire attention ! ».

Tenir à distance et assujettir

- 22 Ne pas définir réellement la dangerosité que l'on suppose et ne pas chercher à mieux connaître ceux que l'on craint, soit parce que l'on tient à cette peur, soit parce que la peur est si forte qu'elle rend impossible tout comportement rationnel, augmentent la dangerosité supposée et la peur elle-même, car l'on craint ce que l'on ne connaît pas⁸. Cette crainte peut alors avoir des effets bénéfiques ou nocifs. Comme l'écrivent Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic, « la peur abolit la séparation habituelle psychique, physique et sociale qui existe entre les personnes dans des circonstances normales et leur permet de se maintenir dans un quant-à-soi autonome. Elle crée une fusion, une prise mutuelle psychique qui peut avoir un effet double : l'établissement d'un "corps à plusieurs", solidaire et défensif où les esprits fusionnent face à la peur d'un même danger, comme cela se produit entre soldats combattants d'une même unité, ou bien une fusion mutuellement destructrice et autodestructrice» (*op. cit.* : 77). Le discours sur la dangerosité est aussi une manière de transporter, voire de contourner sa peur : plutôt que de la dire, on parle du danger qui en est à l'origine et des manières de s'en préserver.
- 23 Ces propos sur le danger des lieux ont une force opératoire et conduisent à des pratiques qui servent autant à protéger ceux qui l'encourent, qu'à maintenir le détenu à distance. Et, pour chacun – personnel et condamné – à asseoir son pouvoir et son autorité sur les lieux, rester maîtres d'un espace qu'ils jalouent, maîtriser les rapports sociaux et présenter une identité professionnelle et/ou sociale convenable dans ce contexte-là. En prison sans doute plus qu'ailleurs, la dangerosité exposée et la peur qui lui est liée sont des éléments constitutifs des rapports sociaux. Nous ne sommes pas dans une simple mise en garde du danger, mais bien dans une relation de pouvoir.
- 24 La peur ainsi créée, qui déstabilise et fragilise, provient en effet d'une construction symbolique que l'on manipule pour mieux asservir celui qui a peur. La méconnaissance du risque assujettit celui qui n'évalue pas la dangerosité de ceux qu'il vient rencontrer et qui lui font peur, à celui qui lui expose cette dangerosité sans la lui expliquer. D'autant plus lorsque les intervenants (professeur de peinture, de gymnastique, musiciens...) sont des ennemis potentiels, de possibles alliés des détenus, et qu'ils sont souvent mieux placés sur l'échiquier social que le personnel et les détenus, ne serait-ce que du fait de leur liberté d'entrer et de sortir de l'établissement quand ils le veulent.
- 25 En outre, présenter les personnes que l'on a en charge comme des individus dangereux, c'est dire que l'on ne les craint pas soi-même et donc laisser entendre sa force physique et psychique. C'est aussi soumettre à son pouvoir ceux à qui l'on demande d'avoir peur et récupérer de la dignité sociale. Chose importante pour un personnel méprisé et rejeté par la population extérieure. Enfin, les surveillants de prison « ne gardent pas des vaches » (ce ne sont pas des « gardiens », comme certains aiment le rappeler), mais surveillent des « individus dangereux »⁹. Tâche beaucoup plus honorable.

- 26 De plus, le personnel pénitentiaire, inclus dans la société, mais relégué au sein de l'espace pénitentiaire, doit garder des individus, exclus et incarcérés¹⁰. Derrière les murs, les surveillants travaillent dans une situation de grande promiscuité avec les condamnés. Ils sont auprès d'eux à toute heure du jour et de la nuit, dans les lieux collectifs (ateliers de travail et de loisirs) ou individuels (la cellule). Comme l'écrit René Girard, « c'est lorsque la différence vient à manquer que la violence menace »¹¹. Les surveillants doivent alors se distinguer du condamné, en faire quelqu'un de différent d'eux – un Autre –, et le maintenir à distance, à la fois pour sauvegarder leur situation d'hommes libres, parer tout risque d'assimilation, « agir sur » lui et légitimer leurs techniques d'emprise et de discipline. Il est en effet impossible d'enfermer un semblable à soi, d'avoir à le mettre en joue et tirer sur lui à la troisième sommation s'il lui prend l'envie de s'évader. Le personnel a d'autant plus de raisons de se distinguer de ceux qu'il garde, que les gens libres se plaisent à les assimiler, en pensant par exemple que surveillants et détenus font partie de la même catégorie de la population et qu'ils auraient finalement pu se retrouver du même côté des barreaux.
- 27 Néanmoins, la représentation d'un détenu dangereux, et donc sa mise à distance, doit coïncider avec la présence des intervenants extérieurs, dont la présence est indispensable pour continuer à croire, et à faire croire, à la fonction de réinsertion de l'institution. Malgré leurs recommandations, il est en effet impossible aux membres du personnel de présenter un individu extrêmement dangereux tout en le laissant fréquenter des citoyens ordinaires sans mesure de sécurité exceptionnelle réelle. Surtout, cette dangerosité doit pouvoir se dire dans un espace social élargi et trouver une résonance plus grande que dans l'entre-soi, au risque sinon de n'être plus que nocive et destructive. Enfin, une dangerosité totale et inaliénable du détenu interdirait toute vie sociale et tous rapports avec ces hommes avec lesquels les surveillants passent pourtant leurs journées. C'est pourquoi la dangerosité du détenu se décline.

Une dangerosité déclinable

- 28 Les installations et mesures sécuritaires distinguent le degré de dangerosité du détenu selon l'espace/temps : le personnel et les installations sécuritaires disent, ou plutôt suggèrent, qu'à tel endroit, le condamné est plus dangereux qu'à tel autre, à ce moment de la journée plutôt qu'à celui-là, ce jour de la semaine plutôt qu'à celui-ci...
- 29 D'une façon générale, plus l'on pénètre dans le lieu de vie des condamnés, moins les intervenants sont présents (ils restent en effet dans les salles qui leur sont réservées, près de l'entrée de l'établissement), plus donc le face-à-face surveillants/détenus est intense, et plus les mesures sécuritaires (fouille des hommes et des lieux, restriction de circulation) et les rappels à la vigilance, sont importants. Ou, pour le dire autrement, la dangerosité du condamné est d'autant plus vive que le personnel et les détenus se trouvent dans une situation de grande promiscuité. Et plus cette promiscuité est forte, plus les mesures sécuritaires et les règles de distance à maintenir entre les intervenants et les détenus sont rigoureuses.
- 30 Portes et sas, à ouverture manuelle ou électronique, divisent alors l'espace, l'électronique étant utilisée dans les endroits de fort danger. Alors que nous traversons les cours de promenade, un surveillant-chef me raconte sa visite d'une centrale nucléaire dans les Ardennes. Il en vante le système d'ouverture des portes par cartes magnétiques, et espère

que celles-ci remplacent un jour les clés dans les établissements pénitentiaires : chaque surveillant aurait sur lui la carte magnétique correspondant à l'ouverture de la zone qu'il aurait à surveiller, ce qui interdirait son passage dans une autre zone, et renforcerait donc l'ordre de la circulation. Mais surtout, en rendant le danger « scientifique » et donc « objectif », ces cartes magnétiques transformeraient le gardien en un technicien.

- 31 Situées dans des endroits stratégiques, les caméras, elles, se rapportent presque exclusivement à la circulation des uns et des autres (surveillants, détenus, travailleurs sociaux, directeurs et intervenants extérieurs) : passage de grilles et de sas, lieux autorisés ou interdits à telle heure de la journée, tel jour de la semaine et à l'occasion de telle activité. Les consignes sécuritaires sont aussi étroitement liées aux modes de rencontres des uns et des autres : accompagnement ou non des intervenants dans certains lieux par un agent, inscription obligatoire ou non aux activités et fouilles au corps ou par palpation pour les condamnés.
- 32 Les rencontres avec les détenus sont ainsi soumises à l'obligation préalable pour tous de passer sous un sas électronique qui détecte tout métal (argent, clés, arme...) interdit en détention. Les intervenants extérieurs doivent se démunir de leurs affaires personnelles (notamment de leur carte d'identité), c'est-à-dire de ce qui les qualifie de citoyens libres. Ainsi débarrassés de leur identité civile, dépouillés, mis à nu, les intervenants se retrouvent dans une situation proche de celle des condamnés, entre les mains des surveillants auxquels ils doivent leur survie. Le badge accroché à leur veste signale leur qualité de visiteur et l'obligation pour les membres du personnel de les accompagner. En même temps qu'il les protège donc, il marque le niveau du trouble qu'ils créent – en risquant notamment d'être agressés.
- 33 Sources de perturbations et victimes potentielles, les intervenants extérieurs semblent pourtant canaliser la dangerosité des détenus. Ainsi, dans les salles où ils exercent, ils sont laissés seuls avec une dizaine, voire une quinzaine de condamnés. Un surveillant est simplement posté à l'entrée, à la limite dans un coin de la salle, mais n'interfère pas singulièrement dans leurs relations avec les détenus. Les détenus ne sont pas fouillés à l'entrée des salles d'activités, où ils peuvent se rendre et qu'ils peuvent quitter librement, quand l'envie leur en prend.
- 34 Les entrées au centre scolaire et dans les ateliers de travail, où se trouve du matériel tranchant (couteaux de cuisine, scies...), elles, sont soumises à plus de mesures sécuritaires. Ne peuvent pénétrer au centre scolaire que les condamnés inscrits, et seuls les travailleurs sont admis dans les ateliers. Ils sont parfois fouillés par palpation. Ils le sont dans tous les cas à leur sortie et passent sous le sas électronique. Quelques-uns, désignés « par hasard », sont également fouillés au corps.
- 35 Mais à l'intérieur de ces lieux, là encore, les détenus sont libres de leurs mouvements. Ils se mêlent aux intervenants et utilisent les objets tranchants. Comme si, en se posant entre le citoyen et le détenu, le travail et les activités cadrées par un intervenant amoindrissaient leur dangerosité. En fait, le travail, les formations, les activités socio-éducatives et les intervenants extérieurs (concessionnaires, enseignants, comédiens...) transforment un détenu en un citoyen et une « bande de dangereux criminels » en un « groupe de personnes ordinaires ».
- 36 La salle de spectacles, elle, est un lieu à dangerosité variable. Lorsqu'elle est occupée par les détenus qui participent à « l'activité théâtre », les règles d'entrée suivent celles des salles d'activités ordinaires. Quand des intervenants viennent y présenter un spectacle, le

week-end essentiellement, directeurs et surveillants sont par contre sur leur garde. Le danger se présente alors sous deux formes. Danger d'abord d'une agression inhérente à la promiscuité entre les nombreux détenus. Il est ainsi parfois interdit aux non-détenus et aux non-surveillants de se mêler aux condamnés et il leur est recommandé de se regrouper au fond de la salle. Outre leur nombre, les détenus deviennent d'autant plus dangereux qu'ils ne se rendent dans cette salle que pour recevoir, sans échange, sans partager d'activité. Devant les intervenants libres qui viennent dans leur lieu de vie en simple représentation, et souvent pour la première fois, les condamnés, passifs, ne sont plus que des hommes enfermés, et donc dangereux. Danger ensuite d'une évasion avec la prise en otage d'un citoyen libre, qui, en permettant sa médiatisation, faciliterait la fuite. Le personnel, qui craint à la fois la présence des condamnés et leur évasion, est donc acculé à travailler dans la peur.

- 37 Lorsque les condamnés sont avec leurs pairs et dans leur lieu de vie, leur dangerosité est accrue : les cours ou les salles d'activités laissées en libre accès sont en effet interdites aux intervenants extérieurs (qui ne peuvent que les traverser rapidement), et les surveillants conseillent parfois même aux condamnés de ne pas s'y rendre. Ainsi en est-il de la salle de musculation, où les corps des hommes s'activent sans gouvernement.
- 38 Surveillants et personnel de direction craignent aussi les rapprochements entre détenus, comme s'ils y voyaient la formation d'une société différente, amoralisée et malhonnête. Les regroupements de condamnés incluent l'idée de force décuplée (on se regroupe pour se fortifier). Dangereux en eux-mêmes, ils signifient une alliance des mauvais contre les bons, puisqu'ils ne rassemblent que des criminels. Comme l'écrit Denise Jodelet, « la fréquentation des gens normaux "recadre", la rencontre avec les pairs détériore » (1989 : 258). Nous retrouvons ici aussi la peur des bandes organisées de criminels et le leitmotiv sur la promiscuité dévastatrice.
- 39 Les traversées des cours de promenade représentent un risque important pour les intervenants qui se rendent au centre scolaire ou dans les salles d'activités¹². C'est pourquoi ils sont toujours accompagnés d'un surveillant qui les protège des mauvaises rencontres et les empêche de s'éloigner de leur chemin. Le détenu que l'intervenant ne vient pas voir directement, semble là encore représenter un danger plus important que celui avec qui il travaille ou à qui il enseigne une activité. Ce condamné dans la cour, qui n'est qu'un détenu, et non pas un participant à un quelconque atelier, est l'Autre, l'inconnu, l'étranger, et donc le plus dangereux. C'est aussi celui qui, noyé dans la masse de ses codétenus, observe l'intervenant ou le personnel, « prend » secrètement et insidieusement, sans avoir de compte à rendre. Comme l'explique une étudiante bénévole : « Ce que j'appréhende le plus, c'est de traverser la cour. Je ne les connais pas, ceux-là. Et tout le monde te regarde ! ».
- 40 La cour située juste devant le bâtiment des cellules semble encore plus risquée que la précédente. Un ou deux surveillants sont généralement postés à son entrée, ouvrent et referment manuellement la grille à chaque passage. Cette cour est interdite d'accès aux personnes extérieures à l'institution. Les personnes qui se rendent, soit à l'infirmerie, soit dans les bureaux situés au rez-de-chaussée, doivent traverser rapidement. Qu'elles s'y attardent, et elles bravent les règles sécuritaires et les recommandations, et s'exposent donc à la dangerosité du détenu. D'ailleurs, la plupart du temps, le surveillant qui les accompagne évite cette cour et les fait passer par une autre déserte.
- 41 Le bâtiment des cellules suscite, lui, toute l'attention sécuritaire du personnel. C'est le lieu de vie et d'intimité du condamné, lieu de l'enfermement, de l'homme détenu : « Ici,

on voit le vrai visage des gens ! », raconte un premier surveillant. « Là, confirme un condamné, on est vu dans un contexte sécuritaire. Les surveillants sont plus sévères ». Contrairement aux autres grilles, l'ouverture de la lourde porte du bâtiment est actionnée électriquement par le surveillant en poste, protégé dans sa rotonde aux vitres fumées. Cette ouverture est une coupure à la fois matérielle et symbolique avec la détention et ses grilles manuelles. La technique permet de parer aux erreurs humaines. N'accèdent à ce bâtiment que les membres du personnel pénitentiaire, les médecins, les infirmiers, les psychologues et l'aumônier. Les éducateurs ne se rendent dans les étages qu'en cas d'extrême nécessité, s'ils doivent y rencontrer les détenus qui, pour des raisons de santé, ne peuvent quitter leur cellule¹³.

- 42 Là, les coursives sont vides. Les rassemblements de condamnés sont impossibles, les déplacements extrêmement contraints ; les cellules ne sont ouvertes qu'à horaire fixe (deux fois le matin, et deux fois l'après-midi). Pendant les descentes et remontées en cellule, l'attention des personnels est vive. Un surveillant-chef est toujours présent et surveille le mouvement. Il est expressément demandé aux non surveillants d'éviter de se trouver dans les coursives à ces moments-là, et d'attendre sagement dans leur lieu d'activité. Le sondage quotidien des barreaux, et les nombreuses fouilles qui y sont effectuées – trois ou quatre cellules sont inspectées chaque jour et, à chaque remontée en cellule, un détenu est désigné « pour la fouille au corps » – rappellent encore davantage la dangerosité du condamné.
- 43 L'infirmerie, au troisième étage, est sans doute le lieu le plus contrôlé de la détention. C'est en tout cas ainsi qu'elle est présentée. Aucune personne étrangère au service n'a le droit d'y pénétrer. Le personnel de direction, qui lui accorde une très grande attention, ne s'y rend lui-même jamais. Il préfère prendre des nouvelles des détenus affectés, s'enquérir de leur état mental, depuis ses bureaux en téléphonant quotidiennement aux infirmiers et aux médecins. C'est le seul endroit qui me fut interdit de façon catégorique¹⁴. Comme le remarquait le surveillant responsable du lieu, « les directeurs ont toujours peur pour l'infirmerie de leur établissement. Quand il y a une émeute, c'est toujours l'infirmerie qui trinque en premier. En 1989, lors de la prise d'otage, on a vu que les détenus avaient essayé de forcer les serrures ». Là, surtout, médecins et infirmiers soignent le corps du condamné, et psychiatres et psychologues s'occupent de son mental. La dangerosité du détenu s'y manifeste sous la forme d'un trouble psychique. Ce n'est donc pas la raison qui fait défaut au condamné, mais la raison qui dit que l'intéressé va mal. Le corps ne domine plus le psychisme, mais le psychisme domine le corps, ce qui est autrement plus dangereux et difficile à maîtriser. À ce danger s'ajoute le fait que l'infirmerie est le seul lieu du bâtiment des cellules où les condamnés, d'habitude répartis dans les différents étages, avec l'interdiction officielle de communiquer entre eux, peuvent se retrouver, et donc exacerber leur dangerosité. L'infirmerie est aussi le lieu où le corps et l'esprit du criminel, malades, et donc fragiles, sont à protéger des influences néfastes de toute personne extérieure aux lieux.
- 44 Enfin, la dangerosité du détenu varie aussi selon les jours de la semaine. D'une façon générale, il est déconseillé aux éducateurs et quasiment interdit aux intervenants de rencontrer les condamnés les matinées de semaine et le vendredi (le week-end, l'établissement est fermé aux intervenants et aux personnels non-surveillants). Alors que je m'apprête, aux alentours de 11h30, à quitter la détention, deux surveillants-chefs m'apostrophent. « Que faites-vous ici le matin et non accompagnée ? s'écrie l'un d'eux. Vous êtes en prison, ici, madame, ne l'oubliez pas ! ». Si j'y étais entrée, ce n'était

pourtant pas en sautant les murs, il avait bien fallu que ses collègues m'ouvrent les grilles. Ce surveillant-chef me rappelait là le danger du détenu, le matin, après une nuit d'isolement et d'enfermement intense, et donc la distance à maintenir. Le vendredi aussi, parce que certains détenus vont rencontrer leurs proches et leurs familiers. Cette confrontation souligne leur incarcération et leur exclusion de la société libre : « Le vendredi, explique ainsi une éducatrice, c'est le début du week-end, les détenus sont tendus. Les activités s'arrêtent, c'est le jour des parloirs... ».

- 45 Notons enfin que le fait d'interdire et de s'interdire certains lieux, sans véritable explication, et d'interdire de rencontrer les détenus à certains moments de la journée ou de la semaine, accroît la peur générale de tous, que l'on fait reposer sur les détenus et leur dangerosité supposée. Ainsi, plus le condamné se trouve loin au fond de l'établissement, en fin de semaine et le matin, quand donc il est physiquement et symboliquement le plus éloigné de la société extérieure, et plus sa dangerosité est insinuée et sa mise à distance du citoyen ordinaire intensifiée. Plus les intervenants extérieurs s'avancent en détention, plus ils s'exposent au danger et sont susceptibles de créer des désordres.
- 46 Si le condamné semble le plus dangereux lorsqu'il est seul avec lui-même ou avec ses pairs, c'est aussi lorsque le face-à-face surveillants/détenus est le plus prégnant, quand donc le surveillant doit se différencier le plus sûrement du condamné, nous l'avons dit. Le personnel est alors pris dans un paradoxe : si ces mesures sécuritaires maintiennent le condamné à distance des intervenants, elles renforcent aussi sa promiscuité avec le surveillant. Ce qui accroît la nécessité pour ce dernier de se distinguer du condamné, et donc de se représenter une dangerosité décuplée, et à multiplier les mesures sécuritaires, qui renforcent la promiscuité détenus/surveillants et exigent des mesures sécuritaires renforcées, etc. Le serpent se mord la queue.
- 47 Au contraire, lors des commissions d'application des peines et donc dans les bureaux administratifs, situés hors de la détention, à l'entrée de la prison, le détenu n'est plus cet homme dangereux, mais un futur citoyen, semblable à soi, à qui magistrats, éducateurs, surveillants et personnel de direction proposent d'octroyer des libérations conditionnelles ou des permissions de sortir. Ce même homme que l'on fouillera au corps à son retour et dans le bâtiment des cellules, et dont on maîtrisera les allées et venues au sein de l'établissement¹⁵.

« Si on nous a mis en prison, c'est bien parce qu'on était dangereux ! »

- 48 Les condamnés¹⁶, ceux-là même que les autres ne cessent de maintenir à distance en se représentant et en clamant leur dangerosité, ne manquent pas de participer à cette grande kermesse du danger et de la peur. C'est qu'ils doivent, eux aussi, se protéger de la promiscuité carcérale et se distinguer de leurs codétenus. Ils refusent d'être assimilés aux « criminels » qui les entourent, ils veulent être maîtres de l'espace dans lequel on les maintient enfermés et retrouver un semblant de dignité. C'est pourquoi ils reprennent à leur compte l'étiquette de « dangereux criminels » que la justice, la presse, les magistrats et le personnel pénitentiaire leur collent, et se présentent eux-mêmes comme de dangereux individus à éviter¹⁷.

- 49 Ils signalent ainsi la dangerosité de leurs codétenus et préviennent les intervenants du danger qu'il y a à les fréquenter. Ils me disent par exemple : « Quand j'ai vu que tu voyais Andreotti, j'ai eu peur pour toi. La direction est complètement irresponsable, elle devrait te prévenir de ne pas en voir certains ! » ou : « Quand je vous ai vue dans les salles d'activités, j'ai eu peur ! Il ne faut pas y aller, surtout qu'en ce moment, c'est chaud ! ». Un autre s'exclame, lorsque nous nous croisons dans la cour : « Vous n'êtes pas accompagnée, vous ? Vous avez aussi droit à être protégée, comme les infirmières ! C'est incroyable, ça ! ». Un autre encore m'assure qu'il me surveille de loin, prêt à bondir si je me fais agresser.
- 50 Sur un ton tour à tour paternaliste et menaçant, ils se disent également surpris par mon comportement confiant en détention : « Mais vous savez où vous êtes ? Vous arrivez dans une centrale, comme ça, avec votre sourire ! Vous n'imaginez pas ce que vous risquez ! » ou : « Dans une autre centrale, jamais tu n'aurais pu traverser la cour de promenade et discuter avec les détenus comme tu le fais ici. Tu ne sais pas ce que tu risques ! » et encore : « On dirait que tu ne te rends pas compte des gens que tu rencontres ici ! ».
- 51 Les condamnés ne se contentent pas d'expliquer que leurs codétenus et la prison dans son ensemble sont dangereux. Beaucoup prétendent l'être également eux-mêmes, l'avoir été ou pouvoir le devenir : « On est mauvais, méchants ! Ca ne me dérangerait pas de massacrer un mec à cinq » ou : « Quand je sors, je fais un carnage, tout le monde y passe ! » ou encore : « Mais vous n'avez pas peur d'être ici ? Moi, si j'ai envie de vous prendre en otage, j'irais jusqu'au bout des choses ! Si je dois vous tuer, je me tuerais aussi ! ». Par contre, ceux qui ont été jugés dangereux, notamment à travers la médiatisation de leur affaire, ne s'en vantent jamais : on l'a fait pour eux et cette réputation leur suffit. « Si vous aviez vu mon dossier, vous ne seriez pas entrée dans cette salle ! affirme ainsi l'un d'eux, condamné pour plusieurs assassinats. La juge d'application des peines d'une autre centrale a mis une semaine avant d'oser me rencontrer, mais est-ce que je vous fais peur ? ». « Il faut que je rencontre la jap (juge d'application des peines) pour ma conditionnelle, observe un jeune condamné pour un homicide. Parce que si elle voit le dossier, elle croit que je suis Mesrine ! Moi, si je lis ce dossier, je n'imagine pas la personne comme ça. Je l'imagine, elle est grande, assez costaud, avec un caractère de crapule, c'est-à-dire de gangster à fond, le mec qui ne veut pas s'en sortir. Mais tu ouvres la porte et tu me vois : une personne pas très grande, une tête qui fait pas peur, qui a des facultés pour s'exprimer, qui est très réinsérable, c'est-à-dire qui peut entrer dans la société sans voler ». Ceux qui n'ont pas été reconnus dangereux lors de leur procès, prétendent, eux, avoir adopté profil bas lors de l'instruction : « Des détenus m'avaient conseillé de montrer une âme douce, c'est ce que j'ai fait, mais je peux tuer ! », assure un autre, condamné pour plusieurs braquages de banque.
- 52 En disant la dangerosité du lieu et des gens qui l'occupent, les condamnés s'excluent du groupe des pairs et rejoignent les membres du personnel dans la mise en altérité de leurs codétenus. Ils se rapprochent donc de la personne libre, dont le personnel s'emploie pourtant à les couper. Donner à penser qu'ils font partie d'un monde de brutes, c'est aussi donner à la prison et à leur présence dans le lieu une légitimité : « Si on nous a mis en prison, c'est bien parce qu'on était dangereux ! », affirme un condamné que je croise dans la cour de promenade¹⁸. C'est aussi faire de la détention un monde à part, une réalité parallèle au monde de l'extérieur. C'est ne plus concevoir les détenus comme un sous-groupe, « la basse classe de la société », mais comme des gens différents, à la moralité spécifique, capable de tuer pour la bonne cause, une trahison, par exemple. Se

présenter comme un individu dangereux fait d'ailleurs partie des valeurs carcérales : le détenu aime se présenter comme un individu aux valeurs plus strictes que le citoyen ordinaire, plus dur, moins indulgent, capable de tuer pour un simple manquement à la règle.

- 53 Signifier à l'ethnologue le risque (réel ou non) qu'elle encourt, est également une prémisses à une intégration du chercheur à leur monde. En fait, ils me font participer au risque commun en détention. Certes, du fait de ma place singulière, j'encoure un péril différent de celui que tout détenu encourt (agressions, souillure), mais il y a danger tout de même, pour moi comme pour eux. En me prévenant des risques que je prends en venant discuter avec eux, ils me signalent leur force et leur résistance. D'ailleurs, l'un m'interroge : « Moi, j'arrive à y survivre, mais vous, vous y arriverez ? ». Ils m'asservissent aussi. Car si je décide de rester, je vais devoir m'en remettre à eux et à leur protection, et écouter leur mise en garde. Ce qui est également une façon d'assurer la maîtrise de leur espace.
- 54 Proférer que la prison est un monde dangereux s'explique aussi, lorsque j'y suis, par le besoin des condamnés de réguler l'inattendu suscité par la présence de l'ethnologue au sein de l'établissement et de s'approprier sa présence. Il s'agit de répondre à la provocation que représente ma simple entrée dans le lieu, de rabaisser ma supériorité sociale potentielle, de s'exclure du rapport gardés/gardiens que je rappelle, de retrouver une dignité, et de récupérer ma présence qui n'était, au départ, que le fait de l'administration. « Ou tu travailles pour eux, ou ils sont complètement inconscients », conclue ainsi un jeune braqueur. En somme, ils doivent devenir maîtres de nos rapports futurs. La logique qui sous-tend cette attitude est la suivante : habituellement les personnes extérieures à l'administration pénitentiaire ont peur des détenus. Puisque je prétends venir moi-même de « dehors », je dois nécessairement avoir peur. Comme je ne semble pas les craindre, et que pour envisager une relation avec moi, ils ont besoin de croire que je ne fais pas partie de l'administration, les détenus ont cherché à m'effrayer. Lorsqu'ils ont estimé que je les avais suffisamment craints, les places respectives étaient trouvées, on savait qui était qui, et surtout qui parlait à qui. À partir de là, et à partir de là seulement, ils ont pu s'entretenir avec moi et me montrer, de leur propre fait cette fois, qu'ils n'étaient pas ceux que l'on décrit. Un après-midi que je traversais une des cours, un jeune violeur me fit ainsi remarquer : « Vous voyez qu'on n'est pas dangereux. Seulement, quand vous leur direz ça, dehors, ils ne vous croiront pas ! ». D'autres, conquis par le fait que je sois toujours là malgré leur « dangerosité » exposée, se préoccupèrent de ce que mes proches pensaient de ma présence parmi eux. Ils transportaient ainsi la peur sur un nouveau terrain que nous allions pouvoir partager et où nous allions pouvoir nous retrouver : « Qu'est-ce qu'ils disent, votre famille ? Ils disent de faire attention ? Comment ils ressentent ça, ils ont peur pour vous ? », interroge un cambrioleur.
- 55 J'avais, dans mon cheminement avec les condamnés, sauté l'obstacle de la peur, et donc brouillé les places de chacun. Obstacle qu'ils déplacèrent avec brio.

La peur de l'ethnologue

- 56 Quelques mots pour finir sur la peur de l'ethnologue. Il ne s'agit pas ici de savoir ce que je suis venue faire dans ce lieu, ni si je m'y sentais bien ou pas. Tout au plus savons-nous que je ne disais ni ne montrais aucune crainte. Ni aux autres, ni à moi-même. Mes relations avec les condamnés et les surveillants se sont construites sur cette base. Nous ne savons

d'ailleurs pas plus si les détenus croyaient à leurs propos lorsqu'ils me disaient être dangereux, au-delà des circonstances de leur élocution.

- 57 Remarquons néanmoins que parce que je n'avais pas peur ou que j'étais terrorisée sans même le savoir, je fis d'Andreotti, un Corse condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour des assassinats, considéré comme l'homme le « plus dangereux de l'établissement », celui à propos duquel le personnel et les codétenus disaient le plus ouvertement leur peur, mon « informateur privilégié ». Andreotti était également le « mec bien » de l'établissement, celui auprès duquel il était de bon ton pour le détenu de se montrer, tout au moins de lui serrer la main¹⁹. À partir du moment où il me prit sous son aile (il me déconseillait certains détenus, m'apprit les règles essentielles de sociabilité et surtout les principes élémentaires de sécurité qui devaient me permettre d'éviter les agressions...), les autres condamnés me considérèrent comme « celle qui voyait Andreotti » et lui laissèrent la primauté de mes rencontres carcérales. En acceptant cette position près de lui, je ne laissais plus place à aucune peur et à aucun propos sur elle²⁰.
- 58 Il est d'ailleurs fort probable que condamnés et membres du personnel me remirent eux-mêmes entre les mains de ce « détenu dangereux ». Peut-être parce que cela désamorçait la peur de tous : il ne m'arrive rien, cet homme dangereux ne l'est peut-être pas tant, et peut en tout cas s'adoucir en présence d'une femme... Confier celle qui n'est ni recluse, ni membre de l'administration pénitentiaire, ni même intervenante extérieure, à celui auprès de qui on doit le plus respecter les règles carcérales (ne pas parler à n'importe qui de n'importe quoi, par exemple), était aussi le moyen le plus sûr de m'assigner une place et de s'assurer de mon respect des codes. Et donc de ma maîtrise par tous. À moins qu'en m'« offrant » à leur « chef », les condamnés n'aient utilisé ma présence pour servir les intérêts du groupe. La place de l'ethnologue sur son terrain et ses relations avec les informateurs proviennent en effet tout autant de son objet d'étude, des liens entre des individus et les personnalités de chacun, que de ce que le groupe fait de l'ethnologue et des relations qu'il l'autorise à avoir avec chacun des membres qui le constitue.

BIBLIOGRAPHIE

BURGAT F., 2005. *L'islamisme à l'heure d'Al-Qaida*. Paris, La Découverte.

BOLTANSKI L., 1990. *L'Amour et la Justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action*. Paris, Métailié.

CHAUVENET A., MONCEAU M., ORLIC F. & ROSTAING C., 2005. *La violence carcérale en question*. Rapport GIP, « Mission de recherche Droit et Justice », CEMS, ARSAAP, Groupe de recherche sur la socialisation.

CLAVERIE E., 1984. « Une ethnologie de la violence est-elle possible ? », *Études Rurales*, 95-96 : 12-16.

DRAY D., 1999. *Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois*. Paris, MSH (Droit et société, n° 25).

- FAVRET-SAADA J., 1977. *Les mots, la mort et les sorts*. Paris, Gallimard.
- FAVRET-SAADA J., 1990. « Être affecté », *Gradhiva*, 8 : 3-9.
- JODELET D., 1989. *Folies et représentations sociales*. Paris, PUF (Sociologie d'aujourd'hui).
- LE CAISNE L., 2000. *Prison. Une ethnologue en centrale*. Paris, Odile Jacob.
- LE CAISNE L., 2003. *Il est parti ! La décision d'incarcération des mineurs*. Rapport DPJJ, Association Hellébore.
- LE CAISNE L., 2005. *Jeunes en prison. Une ethnographie d'un « quartier mineurs »*, Rapport GIP, « Mission de recherche Droit et Justice », CEM.
- LENCLUD G., 1984. « Une ethnologie de la violence est-elle possible ? », *Études Rurales*, 95-96 : 9-12.
- TERRAIN, 1994, 22 (mars). *Les émotions*.
- ZONABEND F., 1989. *La presqu'île au nucléaire*. Paris, Odile Jacob.

NOTES

1. Cet article reprend le contenu d'une communication orale faite à la Journée annuelle de l'AFA sur *Sens et fonction des peurs collectives*, EHESS, Paris, 12 mai 2005. Il repose sur un travail de terrain de deux années à la Maison centrale de Poissy, une prison qui accueille environ 260 condamnés à de longues peines. J'y ai rencontré les détenus dans leur lieu de vie (cour de promenade, salle d'activités, centre scolaire) sans surveillant à nos côtés, puis nous nous penions rendez-vous et discussions de longues heures dans un petit bureau du bâtiment des cellules. Pour plus de précisions sur ce travail de terrain, on peut se reporter à Le Caisne (2005).
2. Cf. Zonabend (1989).
3. Comme l'a montré F. Zonabend, à la centrale nucléaire de la Hague, le danger est minimisé et banalisé par un langage domestique et des propos rassurants. Le stage de formation, notamment le film de présentation de l'usine, est l'occasion de tranquilliser les futurs travailleurs en leur montrant que « cette industrie est l'une des plus sûres et des mieux surveillées du point de vue des nuisances » (*op. cit.* : 123).
4. Dans leur dernière recherche sur la violence en prison, A. Chauvenet et F. Orlic ont interrogé surveillants et détenus sur leur peur et observent : « Les questionnaires, et les entretiens plus encore, montrent qu'une majorité de surveillants disent connaître la peur au travail à un moment ou un autre. Il s'agit d'"appréhensions" ou de "craintes" ou bien ils disent avoir peur quelquefois (40 % d'entre eux), ou rarement (41 %). Si les détenus sont plus de deux fois plus nombreux que les surveillants à dire qu'ils n'ont jamais peur (39 % d'entre eux), ceux qui disent avoir fréquemment peur sont deux fois plus nombreux que chez les surveillants » (2005 : 2). Les détenus mineurs m'ont aussi évoqué leurs craintes à leur arrivée en prison (Le Caisne, 2005). Enfin, les magistrats qui placent les mineurs en prison ne cachent guère non plus leur peur de ce lieu, qu'ils ne connaissent pas (Le Caisne, 2003).
5. A. Chauvenet et F. Orlic soulignent « l'importance du lien entre la peur et l'événement imprévisible » (*op.cit.* : 67).
6. Cf. Chauvenet et al. (*op. cit.*).
7. » Chacun des individus en cause peut, le cas échéant, être traité comme membre d'une catégorie auquel pourrait être substitué tout autre membre de la même catégorie sans que la structure de la relation s'en trouve modifiée » (Boltanski, 1990 : 286-287).
8. Dans leur recherche sur la violence en prison, A. Chauvenet et F. Orlic observent d'ailleurs que « la peur atteint son maximum en tout début de carrière. C'est la peur d'un milieu inconnu,

étranger, inquiétant. [...] La peur recule lorsqu'on se familiarise avec les lieux, avec la découverte que les détenus sont aussi des êtres humains normaux, avec le fait qu'on a pu éprouver qu'on pouvait compter sur les collègues en cas de danger » (*op. cit.* : 64).

9. Peu aimable envers les intervenants extérieurs, le chef de détention se plaignait ainsi de « ces gens qui, en prison, se croient à La Samaritaine ».

10. Je présente là essentiellement les représentations des personnels de surveillance et de direction qui ont pour fonction principale la garde des condamnés, au contraire des travailleurs sociaux, moins au contact quotidien des détenus que les surveillants. Lorsqu'ils se trouvent en détention, les éducateurs subissent les représentations des autres membres du personnel, au même titre que les intervenants extérieurs.

11. Cité par F. Burgat, (2005).

12. Notons ici la spécificité de la Maison centrale de Poissy : son architecture rend impossible, contrairement à celle des établissements plus récents, la mise en place de couloirs spécifiques permettant au personnel non-surveillant et aux intervenants extérieurs, de circuler sans croiser d'autres condamnés que ceux qu'ils doivent rencontrer. En outre, les 260 détenus sont rassemblés dans le même bâtiment. Dans les établissements plus récents, les condamnés sont maintenus dans deux ou trois bâtiments distincts. Dans certains d'entre eux, les salles d'activité n'étant accessibles que par roulement, les condamnés ne peuvent se croiser qu'à l'occasion des « parloirs famille », seul lieu partagé par tous.

13. Lorsque je fis part à un surveillant de mon intention d'y mener des entretiens avec quelques condamnés, ce dernier me fit comprendre que j'avais peu de chances d'en recevoir l'autorisation. Après m'avoir demandé les noms des détenus que je désirais y rencontrer, il s'exclama : « Et en plus, vous choisissez les plus fous ! ». Il n'eut pas tort : je n'eus l'autorisation du directeur de m'y rendre que quelques minutes, accompagnée du gradé.

14. Nul doute aussi que l'affaire Buffet-Bontemps reste dans les mémoires des pénitentiaires : à Clairvaux, en 1971, les deux mutins se réfugièrent à l'infirmerie où ils prirent en otage, puis assassinèrent, une infirmière.

15. Ces regards différents, voire opposés et contradictoires, posés sur le même homme selon le lieu où il se trouve et les moments différents de la journée, et selon qu'il est incarcéré ou en permission de sortir ont de lourdes conséquences sur le regard que cet homme porte sur lui-même. Ils rendent extrêmement difficile la construction identitaire du détenu « qui ne sait pas qui il est », comme il le dit souvent. Sur ce point, on peut se reporter à Le Caisne (2000).

16. Ceux en tout cas que j'ai rencontrés, c'est-à-dire ceux qui sortaient de cellule et participaient activement à la sociabilité carcérale. Une vingtaine de condamnés restaient au contraire en cellule, par peur et/ou désir de solitude.

17. Entre eux aussi, les détenus se menacent, s'interdisent certains lieux, attitudes qui participent aussi de la maîtrise du lieu. Nous ne traiterons pas cette question ici, qui exigerait d'autres matériaux que ceux sur lesquels repose cet article.

18. Avec agressivité et en faisant mine de s'étonner du fait que je n'aie pas peur de me trouver ici, entourée de tous ces « criminels », ce détenu me demanda plusieurs fois de le rencontrer. Alors qu'en fin de journée, je m'appête à quitter l'établissement et donc à traverser les cours, il m'interpelle : « Et attention de ne pas vous faire agresser en sortant ! ». Aussi, pour couper court à cette relation désagréable, et éviter qu'il ne m'agresse réellement pour m'apprendre à le prendre pour un petit rigolo, je lui ai donné un rendez-vous. Auquel il ne vint pas.

19. Sur la sociabilité carcérale, on peut se reporter à Le Caisne (2000).

20. Ce n'est qu'à l'occasion d'une autre enquête, des années plus tard, que la peur a pu se manifester, lorsque je croisai, dans l'escalier d'un établissement pénitentiaire relativement paisible qui accueillait essentiellement des adolescents, un ancien condamné avec lequel j'avais eu de longs entretiens. Sans même reconnaître l'homme en question, un vif effroi me saisit.

RÉSUMÉS

Nous nous proposons ici de regarder comment se construit, dans une prison qui accueille des condamnés à une longue peine, la représentation de la dangerosité du détenu, et comment la manipulent les acteurs directement concernés : surveillants, intervenants extérieurs et détenus eux-mêmes. Cette dangerosité et la peur afférente sont dites et utilisées dans la construction de l'altérité et dans la relation à l'autre (ethnologue incluse), selon les situations et la place de chacun. Les condamnés, que les autres ne cessent de maintenir à distance en se représentant et en clamant leur dangerosité, ne manquent donc pas de participer à cette grande kermesse du danger et de la peur. C'est qu'ils doivent, eux aussi, se protéger de la promiscuité carcérale et se distinguer de ces « criminels » qui les entourent. Ils veulent être maîtres de l'espace où on les maintient enfermés et que l'ethnologue foule impunément, et retrouver un semblant de dignité.

This article examines how the representation of a prisoner's dangerousness is constructed in a prison receiving individuals who are serving a long sentence, and how this representation is manipulated by the actors directly concerned: prison warders, outside professionals and prisoners themselves. This dangerousness and the fear pertaining to it are referred to and used in the construction of otherness and in relationships with the other (including the ethnologist), depending on the situations involved and the place occupied by those concerned. The prisoners, constantly kept at a distance by the others who portray and proclaim their dangerousness, also participate therefore in this great festival of danger and fear. They too must protect themselves against the lack of privacy in prison and distinguish themselves from those 'criminals' that surround them. They wish to control the space where they are locked up and where the ethnologist treads with impunity, and find a semblance of dignity.

INDEX

Keywords : dangerousness, ethnography, fear, long sentences, power, prison, social representation

Mots-clés : dangerosité, ethnographie, longues peines, peur, pouvoir, prison, représentation sociale

AUTEUR

LÉONORE LE CAISNE

CNRS, Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)
Institut Marcel Mauss.